

## CHARTRE DE L'ACTIONNAIRE D'AVENIR

La présente charte a pour objet de proposer un socle d'engagements communs aux actionnaires qui entendent concilier performance financière, utilité sociale et préservation de l'environnement dans leurs objectifs d'investissement. Nous, signataires de cette charte, nous engageons à respecter dans nos décisions d'investissements les principes suivants :

### 1. EQUILIBRE

*Rechercher un équilibre entre performance financière et extra-financière.*

Nos choix d'investissement et nos politiques d'accompagnement visent à favoriser le progrès social dans l'entreprise et à prendre en compte les enjeux environnementaux et sociétaux, comme une partie intégrante de la performance. Nous avons la conviction que la performance de l'entreprise en matière sociale et environnementale crée de la valeur pour l'entreprise et pour ses actionnaires, autant qu'elle répond à une demande sociétale croissante. De ce fait, nous formalisons nos processus d'investissement ou d'accompagnement sur la base de ces enjeux.

### 2. RESPECT DE LA TEMPORALITE DE L'ENTREPRISE ET DE SES DIRIGEANTS

*Respecter le rythme propre aux entreprises sans imposer un rythme correspondant uniquement à des attentes financières.*

A ce titre, nous nous engageons à limiter l'usage d'un levier de dette qui induirait une contrainte trop forte de temps sur l'entreprise en dehors de tout égard pour les circonstances et sa pérennité.

### 3. PARTAGE EQUITABLE DE LA VALEUR

*Partager de manière équitable les profits réalisés en tenant compte de l'obligation de rentabilité des actionnaires et de la pérennité de l'entreprise.*

Notre vision repose sur la notion fondamentale de contrat entre les parties prenantes afin que le partage de la valeur créée ne remette pas en cause la survie de l'entreprise ni la rémunération des risques assumés par l'actionnaire.

Nous privilégions ainsi le dialogue entre entrepreneurs, actionnaires et autres parties prenantes dont les salariés, pour définir clairement la politique de versement des dividendes ou d'intéressement en fonction de la maturité de l'entreprise et de ses perspectives de développement.

### 4. TRANSPARENCE

*Rendre compte régulièrement de notre démarche, de nos progrès et de nos résultats en matière de performance extra-financière auprès de nos parties prenantes.*

Les objectifs de notre politique d'investissement et d'accompagnement, de même que notre démarche extra-financière, doivent être formalisés et accessibles à nos parties prenantes. Cette transparence implique que la sincérité et la confiance guident nos relations avec les dirigeants.

### 5. DIALOGUE et ACCOMPAGNEMENT

*Accompagner le développement de l'entreprise dans son contexte local, au-delà des moyens financiers, par un support dans la stratégie et une proximité humaine.*

Pour que cette charte ait toute sa réalité, nous nous attacherons à publier annuellement un bilan de nos choix guidés par ces principes.

Etre un actionnaire d'avenir, ce n'est pas uniquement investir dans la performance future des business-model dits durables, mais dans des hommes qui incarnent ces valeurs de changement.

Nous pensons que ces valeurs sont de nature à remettre la finance au service de l'économie réelle, des besoins de la société et de nos obligations envers les générations à venir.

Nous nous engageons à signer et à promouvoir cette charte dans notre sphère d'influence.